



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : FINANCES - APPROBATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX CONCESSIONS ET AUX OPÉRATIONS FUNÉRAIRES DES CIMETIÈRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune dispose de 2 cimetières, situés rue de Marcilly et rue de la Gare. Le cimetière de la rue de la Gare ne dispose plus que de très peu d'emplacements libres cependant que le cimetière de la rue de Marcilly propose des emplacements au sol, d'un espace cinéraire, un jardin du souvenir et 6 monuments de columbarium accueillant à ce jour 72 cases.

Actuellement, la crémation est de plus en plus répandue et la Commune fait face à de nombreuses demandes et les emplacements cinéraires sont tous concédés. En 2024, la commune prévoit en conséquence la construction de cavurnes et la reprise de quelques cases de columbarium arrivées à échéance.

La construction de cavurnes se fera au sein de l'espace cinéraire.

Dans ce contexte, il est donc proposé d'actualiser les tarifs. Les deux tiers des produits de la vente des concessions funéraires seront attribués au profit du budget de la commune, l'autre tiers sera attribué au profit du budget du centre communal d'action sociale.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type de concession / opération funéraire	Durée	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Part CCAS	Part Commune
Caveau (3,36 m ²)	50 ans	690,00 €	230,00 €	460,00 €
	30 ans	411,00 €	137,00 €	274,00 €
	15 ans	252,00 €	84,00 €	168,00 €
Pleine Terre (2 m ²)	50 ans	405,00 €	135,00 €	270,00 €
	30 ans	243,00 €	81,00 €	162,00 €
	15 ans	126,00 €	42,00 €	84,00 €
Caveau enfant (2,24 m ²)	50 ans	453,00 €	151,00 €	302,00 €
	30 ans	273,00 €	91,00 €	182,00 €
	15 ans	144,00 €	48,00 €	96,00 €
Pleine Terre enfant (1,20 m ²)	50 ans	243,00 €	81,00 €	162,00 €
	30 ans	147,00 €	49,00 €	98,00 €
	15 ans	78,00 €	26,00 €	52,00 €
Columbarium	15 ans	405,00 €	135,00 €	270,00 €
	30 ans	765,00 €	255,00 €	510,00 €
Cavurne	15 ans	252,00 €	84,00 €	168,00 €
	30 ans	411,00 €	137,00 €	274,00 €
Caveau provisoire (par jour)		15,00 €		
Vacation funéraire		30,00 €		

VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 et L.2223-15 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Espace Public - Patrimoine bâti - Cimetières - Fleurissement du 20 novembre 2023.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER** la construction de 20 cavurnes et la reprise des cases de columbarium ;
- D'APPROUVER** les tarifs applicables aux concessions et aux opérations funéraires des cimetières comme exposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

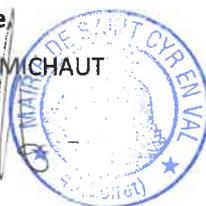
Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,




Le Maire,

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>